

Accord National Interprofessionnel : les femmes aux oubliettes !

jeudi 21 février 2013, par [DEMARCQ Sandra](#) (Date de rédaction antérieure : 14 février 2013).

Sous l'ère Hollande, l'égalité professionnelle entre femmes et hommes devait être une priorité. Mais contrairement à ce qui avait été annoncé, l'égalité professionnelle a été aux abonnés absents lors des négociations de l'accord compétitivité-emploi. Pire, l'accord signé accentuera les inégalités.

Selon Vallaud-Belkacem, la ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement, l'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier dernier par le Medef et trois syndicats serait « *une avancée décisive* » contre les inégalités professionnelles entre femmes et hommes, en particulier celles concernant le temps partiel. On peut se demander si cette dernière a bien lu cet accord qui est une régression majeure pour l'ensemble des salariEs et qui ne rectifie en rien les inégalités femmes-hommes.

Pas étonnant puisque ce thème a totalement été absent des négociations, contrairement à ce qu'avait déclaré Hollande à l'ouverture de la conférence sociale de juillet dernier et repris par Michel Sapin en septembre. Dans un document d'orientation sur la négociation, ce dernier rappelait qu'« *une attention particulière devra être portée par les négociateurs à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et aux effets attendus par les mesures de l'accord en matière d'égalité* ».

La flexibilité c'est aussi une affaire de genre

La question de genre a donc une nouvelle fois été mise de côté alors que la précarité touche particulièrement les femmes. Ces dernières sont prépondérantes dans le temps partiel (plus de 80 % des salariéEs à temps partiel sont des femmes et 31 % des femmes sont à temps partiel contre 7 % des hommes). Le chômage des femmes, le sous-emploi, les bas-salaires touchent davantage les femmes que les hommes.

Alors c'est vrai (rendons à César...) que l'accord national interprofessionnel introduit une durée minimale d'activité à 24 heures par semaine. À la première lecture, on pourrait donc, comme la ministre des Droits des femmes, s'en féliciter... si l'accord ne permettait pas au patronat autant de dérogations. De plus, l'accord légalise les « *avenants temporaires* » permettant aux employeurs d'augmenter comme bon leur semble les heures de travail d'unE salariéE à temps partiel, sans modification de la durée initiale du contrat de travail... Ce sont donc principalement les femmes qui seront touchées et qui les rendront encore plus flexibles et dépendantes de leur employeur.

Cet accord encouragé par le gouvernement est, on le sait, avant tout un accord gagnant pour le patronat. Les salariéEs, eux, n'y gagnent rien et les femmes en particulier sont une nouvelle fois les grandes perdantes.

Sandra Demarcq

P.-S.

* Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 182 (14/02/13).